

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement Ce formulai

Ce tormulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Carlotte Contract	C	adre réservé à l'autorité en	vironnem <b>entale</b>
Date de réce	ption	Dossier complet le :	№ d'enregistrement : 2022 - 521
			2021-521
Overest Heate Ash		1. Intitulé du pro	ojet
Projet Hotel Ath	lletic Resort à Saint-Claude	(971)	
NEED WOOD	2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvra	ge ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne p			
Nom		Prénom	
2.2 Personne m	norale		
Dénomination	ou raison sociale	Athletic Resort And Spa	
Nom, prénom e	et qualité de la personne ésenter la personne morale	SURET Rosine	
RCS / SIRET	8 9 4 3 6 0 0	4 9 0 0 0 1 5	202 - 1 - 202
KC3 / SIKEI	0 3 4 3 0 0 0	4 9 0 0 0 1 3	Forme juridique SAS
	lolane	ez à votre demande l'ann	ava abligataka n01
3. Catégorie		au des seuils et critères ann Almensionnement correspo	exé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et adant du projet
N° de catég	orle et sous-catégorie	Caractéristiques du pro	ojet au regard des seuils et critères de la catégorie oriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
	tationnement ouvertes au	Le projet prévoit la création	d'un parking de 56 places contrôlé par un contrôle
public de 50 un	ités et plus	d'accès et un agent. Ce park	ing sera ouvert uniquement les clients de l'hôtel.
39. Travaux con	struction et opérations	L'emprise du projet est de 2	5ha, mais la somme des surfaces des parcelles cadastrales
d'aménagemen		impactées tout ou partie par	
terrain d'assiett	'aménagement dont le e est 5 <ta<10ha< td=""><td></td><td></td></ta<10ha<>		
		4. Caractéristiques généro	
			la rubrique 8.1 du formulaire
		tuels travaux de démolition	
-d'un bar - resta		l 4* de 50 chambres accompa	agne:
	réunion - conférence,		
-d'un spa,			
-d'une salle de s -d'une piscine e			
-d'un parking de			

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour ambition de se démarquer des standards locaux de l'hôtellerie et de proposer à sa clientèle une prise en charge globale axée sur trois principales orientations, qui sont :

-Le sport,

-Le bien - être.

-Le ressourcement.

La cible de la clientèle est multiple : clientèle individuelle (principale), groupes de loisirs, clientèles professionnelles et locales ainsi que la clientèle « resort » (équipe de sport, notamment en période de préparation).

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet prévoit la construction de plusieurs bâtiments accueillant les activités suivantes :

Bâtiments A et B : Espaces dédiés au fonctionnement de l'hôtel et aux espaces communs publics

Bâtiment A : réception, spa, fitness, poste de contrôle, salle de réunion, cuisine, restaurant, toilettes, lingerie, locaux techniques, vestiaires personnel...

Bâtiment B : Bar, boutique, bureaux de l'administration de l'hôtel

Bâtiments 1 à 6 : Partie hébergement de l'hôtel qui comprend 50 chambres

L'espace central de l'établissement supporte les activités communes extérieures et les aménagements suivants :

-Une piscine ;

-Un grand deck, qui entoure la piscine sur 3 cotés et qui lie l'espace restaurant au bar ;

-Un ensemble de liaisons extérieures, qui connecte tous les espaces publics et dessert les hébergements.

Cet espace central est aménagé en jardin largement planté.

Un parking sera aménagé sur des parcelles communales voisines au Nord. Le parking comprend 56 places. Les allées principales seront réalisées en béton et les places de stationnement et leurs abords seront réalisées en pavés autoblocant plantés (surface perméable)

Un bassin de régulation sous bâtiment sera créé afin de compenser l'imperméabilisation du site.

Le projet sera raccordé au réseau électrique, au réseau Alimentation en Eau Potable (AEP) et au réseau d'assainissement des eaux usées.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le site accueillera les clients de l'hôtel.

Les services et équipements offerts par le site sont :

- -Logement en chambre d'hôtel
- -Piscine
- -Spa
- -Salle de fitness
- -Saile de conférence
- -Restauration

4.5 Dimensions et caractérisfiques du p	rojet et superficie globale de l'opéralia	n - préciser	les unités de mesure utilisées
	eurs caractéristiques	P. 6.010.00	Valeur(s)
Surface totale de la parcelle BI0439 qui Surface totale des aménagements de l'h Surface totale des parcelles BI0722, BI04 Surface totale du parking	accueille les installations de l'hôtel nôtel (hors parking)	parking	23 000 m <sup>2</sup> 4 150 m <sup>2</sup> 41 455 + 534 + 564 + 476 = 43 029 m 2 000 m <sup>2</sup>
4.6 Localisation du projet  Adresse et commune(s)  d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long. 63°	70'88"Q Lat. 17 ° 71 '38"N
Quartier Ducharmoy 97120 Saint-Claude Parcelles : Section Bl, n°0439, n°0722, n°0492, n° 0493 et n°0494	Pour les catégories 5° a), 6° a), b' et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°.11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :  Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	Long°	'"_ Lat°'"_ '_"_ Lat°'"_
.7 S'agit-il d'une modification/extensi	oignez à votre demande les anno on d'une installation ou d'un ouvrag cet ouvrage a-t-il fait l'objet d	a avislant	2 Oul Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

# 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concemant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oul		Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
			La commune de Saint-Claude est concernée par la loi montagne
En zone de montagne ?	×		
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		x	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X A Company of the Co	Le projet est situé au sein de l'aire d'adhésion du Parc National de la Guadeloupe.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		x	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	×		Le projet est situé en partie au sein du périmètre de protection du Monument Historique : Habitation Ducharmoy (situé à 450 m à l'Est du projet) inscrit au MH
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	x		La commune de Saint-Claude n'est pas couverte par un PPRT. En revanche, la commune est couverte par un PPRN. Le projet est situé dans une zone concernée par les aléas suivants : Mouvement de terrain : Aléa Moyen Le projet prendra en compte les contraintes géotechniques du site. ne étude préalable a été réalisée, l'attestation de la prise en compte de cette étude est jointe au PC  Approuvé par AP le 30 décembre 2015
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		x	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		×	Aucun site Natura 2000 en Guadeloupe.
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ?  Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Le projet sera raccordé au réseau AEP
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	L'ensemble des matériaux déblayés dans le cadre des terrassements seront réutilisés dans la mesure du possible.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	x		Le rapport déblais/remblais sera optimisé au maximum pour limiter les apports de matériaux.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	×		De manière générale, les travaux pourront être source de dérangement et de mortalité pour la faune. Le projet nécessite également le défrichement d'une surface de 3500 m² dor 1 428 m² sont soumis à autorisation de défrichement. Ce défrichement a été autorisé par arrêté préfectoral. Des mesures ERC sont mises en place pour limiter l'impact du projet sur le milieu naturel, l'impact résiduel du projet est jugé faible. Les impacts et mesures sont décrites au chapitre 1.6 de l'annexe 6.
Milieu nature			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		K	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		Le projet nécessite le défrichement d'une surface de 3500 m² dont 1 428 m² sont soumis à autorisation de défrichement. Ce défrichement a été autorisé par arrêté préfectoral.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	x		Le projet est situé dans une zone concernée par les aléas suivants : mouvement de terrain : Aléa Moyen Le territoire guadeloupéen est également soumis aux risques sismiques et cycloniques. D'une manière générale, le projet respectera les prescriptions du PPRN.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		×	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Le projet prévoit l'implantation d'un hôtel d'une capacité de 50 chambres. L'exploitation du site générera des déplacements liés à l'attractivité de ce nouvel espace.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sanores ?	×	×	Des nuisances sonores, inhérentes à tout chantier, pourront être engendrées en phase travaux. En phase d'exploitation le projet ne sera pas de nature à provoquer des nuisances sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concemé par des nuisances olfactives ?		×	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		×	Lors de la phase travaux des vibrations pourront être générées par les engins de chantier notamment en phase de terrassement. Ces vibrations seront toutefois de faible intensité et restreintes dans le temps. En phase d'exploitation, le projet n'est pas de nature à générer des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concemé par des émissions lumineuses ?	×	×	Le projet prévoit l'implantation de mâts d'éclairage indispensables à la sécurité des clients et du personnel. Les faisceaux d'éclairage seront orientés vers le bas afin de limiter l'impact du projet sur l'ambiance lumineuse du secteur.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		×	Le projet en lui même n'est pas émetteur de rejets atmosphériques. Néanmoins, le trafic engendré par le projet sera à l'origine d'émissions de Gaz à Effet de Serre et microparticules.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Le projet entraîne le rejet d'eau pluviale et d'eau usée. Les eaux pluviales seront régulées avant rejet au milieu naturel
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×		Le projet entraînera la production d'eaux usées d'origine sanítaire. Les installations seront raccordées au réseau public d'assainissement des eaux usées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		En phase chantier, le projet sera générateur de déchets (déchets de matériaux, entretien des engins etc). En phase d'exploitation, les activités de l'hôtel seront génératrices de déchets (cartons, plastiques, déchets ménagers). L'ensemble des déchets produits seront triés et évacués vers des centres agréés.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		×	Le projet est situé en partie au sein du perimètre de protection de l'habitation Ducharmoy insctit au Monument Historique.  Toutefois compte tenu de la distante entre les deux projets et des constructions environnantes, le projet ne portera pas atteinte à ce monument Le site du projet est par ailleurs situé en zone B de "moindre sensibilite archéologique" (AP n°2008 - 1348 AD/1/4). En cas de découverte fortuite de vestige archéologique, une déclaration de découverte sera adressé à la mairie
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×		Le projet va entraîner une modification de l'occupation du sol. Actuellement, la parcelle est occupée par des habitats naturels.
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non × Si oui, décri			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? :

une annexe traitant de ces éléments) : f. Annexe 6	
	7. Auto-évaluation (facultatif)
Au regard du formulaire rempli, estimez- environnementale ou qu'il devrait en être d	-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation
Compte tenu des mesures de maîtrise des risc ugés faibles.	ques décrites ci-avant (Annexe 6), les impacts du projet sur l'environnement sont
Dans ce contexte, il n'est pas nécessaire que le	e projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.
Pour information, le projet fait l'objet d'une pr évaluation des incidences a été déposé. Cette éalisée par le bureau d'études Biotope et une	rocédure loi sur l'eau. Un dossier de déclaration loi sur l'eau comprenant une e évaluation d'incidence comprend notamment une étude faune flore habitat e étude hydraulique réalisée par Egis.
	8. Annexes
8.1 Annexes obligatoires	

# 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 6: Note synthétique des impacts du projet et mesures

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Saint-Claude

1e. 12/10/2027

Signature

LIEU- DIT- DAM V.2 17 120 SAINT - CLAUDE

ORT: 0690 48 10 96 / 0690 83 44 90 SIRET: 894 360 049 00015 APE: 5510 Z